

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 MAI 2019**

Le quatorze mai deux mille dix neuf, à 18h30, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le sept mai deux mille dix neuf, se sont réunis, à la Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Maire.

Monsieur Paul FOURNIE, Dixième adjoint, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil municipal : 35

Membres du Conseil municipal en exercice : 34

**PRESENTS : 26**

Christine GUILLEMY, Gérard GROSLAMBERT, Céline BRASSEUR, Frédéric ROUSSEL, Jacky BOICHOT, Gérard BOCQUILLON, Isabelle FENAUX, Catherine PAZDZIOR, Véronique NICKELS, Paul FOURNIE, Bernard SIMON, Béatrice JEHLE, Patrick VIARD, Didier COGNON, Michèle LEMAIRE, Marie-Christine MURGIDA, Johann CLERC, Jessica GOULIN, Pierre ETIENNE, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Catherine SFEIR, Karine COLOMBO, André Xavier RESLINGER, Arnaud LAMOTTE, Philip VIEL, Laurence AÏDAN

**EXCUSES : 6**

Frédéric PERRIN, Sophie NOEL, Valérie NEDELEC, Abbès DJANTI, Marielle THIBOUT, Michel SULTER

**ABSENTS : 2**

Axel CAUSIN, Alain DOUILLOT

**PROCURATIONS : 4**

Frédéric PERRIN à Jacky BOICHOT, Sophie NOEL à Céline BRASSEUR, Valérie NEDELEC à Marie-Christine MURGIDA, Abbès DJANTI à Delphine GAUTIER-SDIGHA

Madame le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

**FINANCES**

**1. Attribution de subventions**

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations et qui concernent la direction du développement durable et de l'environnement, la direction des politiques culturelles, le cabinet du maire, la direction du développement social, la direction des sports et du tourisme et la direction du développement économique ainsi que les subventions exceptionnelles aux associations pour la Direction des sports et du tourisme selon les modalités de vote ci-après :

- A raison de 27 voix pour et 3 voix contre (Delphine GAUTIER-SDIGHA,

Abbès DJANTI, Philip VIEL) l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € pour le CVB52HM pour leur participation en Ligue des Champions ;

- A l'unanimité pour les autres subventions.

Elus n'ayant pas pris part au vote	Associations
Marie Christine MURGIDA	Chaumont en fête
Céline BRASSEUR Sophie NOËL Didier COGNON	Telethon
Paul FOURNIÉ	Le Cercle des Armes
Isabelle FENAUX	Le Cercle Hippique Chaumont Choignes
Jessica GOULIN	Boxing Club
Isabelle FENAUX Jessica GOULIN Gérard GROSLAMBERT	OMS
Gérard GROSLAMBERT	CVB52HM
Pierre ETIENNE	CFC
UCIA	Arnaud LAMOTTE

#### URBANISME, COHERENCE TERRITORIALE, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

##### 2. Cession d'une bande de terrain aux riverains du quartier Lafayette

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de céder une partie de l'emprise foncière de l'espace-vert situé dans le quartier Lafayette au prix de 10 euros le m<sup>2</sup>, au profit des riverains souhaitant conforter leur terrain d'agrément, de dire que la surface définitive sera déterminée par un géomètre après l'établissement du document d'arpentage, d'imposer aux futurs propriétaires la construction d'une clôture séparative en cohérence avec le site paysager contigu et de conserver la bande de terrain en terrain d'agrément, de dire que l'intégralité des frais (géomètre, notaire...) seront à la charge des acquéreurs et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

##### 3. Mise à disposition du CNAM de locaux dans l'ancien Lycée Bouchardon nord

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre à disposition de l'Association de gestion du Conservatoire national des arts et métiers en région Grand Est (AGCnam Grand Est) des locaux situés 26, Boulevard Voltaire, dans un ensemble immobilier communal, d'acter de cette mise à disposition par la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

##### 4. Concession du droit de chasse en forêt communale- Bois des Barres-Lot n°2

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le mode d'attribution de la concession du droit de chasse en forêt communale du bois des barres, les chauds fours, la côte blanche, d'autoriser madame le maire à signer le bail de location dudit massif au profit de l'association sportive des chasseurs à l'arc de Haute-Marne, qui est candidate à sa succession à l'issue de l'année d'expérimentation, pour une durée de six années commençant à courir le 1<sup>er</sup> juin 2019 pour se terminer le 31 mars 2024, de concéder cette location pour un loyer annuel de 5 euros l'hectare et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

**5. Servitude et autorisation de travaux - raccordement assainissement immeuble rue de Verdun - parcelle Ville de Chaumont**

Suite à la demande du gérant de la SCI MOKA de raccordement au réseau d'assainissement collectif, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser ces travaux par le propriétaire de l'immeuble cadastré section BC, numéro 310, sur les parcelles cadastrées section BC, numéros 508 et/ou 509, appartenant à la ville de Chaumont, et de consentir à la régularisation d'une convention de servitude au profit de l'immeuble cadastré section BC, numéro 310, sans indemnité, sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et à charge pour le demandeur de remettre en état le terrain comme avant la réalisation des ouvrages, de dire que l'intégralité des frais (remise en état, notaire...) sera à la charge des demandeurs et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

**6. Adhésion et transfert des compétences Eclairage Public et IRVE au SDED 52 du PETR de Langres**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion du PETR du Pays de Langres au SDED 52 et à la modification statutaire inhérente (mise à jour des annexes) et de prendre acte du transfert concomitant de l'éclairage public et des IRVE sur ses zones d'activité.

**7. Sollicitation de la fédération des communes forestières pour s'opposer à la mise en œuvre d'une mesure du contrat d'objectifs et de performance 2016/2020**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

**8. Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un espace clôturé aménagé à usage de jardins familiaux et solidaires**

Devant le succès rencontré par ce projet, il a été décidé de réaliser l'extension des jardins. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

**MOBILITE**

**9. Expérimentation de la gratuité du stationnement le samedi après-midi**

Le premier bilan réalisé après 5 mois ne faisant apparaître aucune tendance significative sur le taux d'occupation des places, ni sur le nombre de véhicules ventouses, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la poursuite de l'expérimentation de gratuité du stationnement sur l'ensemble du périmètre du centre-ville le samedi après-midi de 15h00 à 18h00 jusqu'au 26 octobre 2019 et d'autoriser Madame le Maire à modifier l'arrêté n° 515 réglementant le stationnement, suivant ces nouvelles dispositions.

## **POLITIQUES CULTURELLES**

### **10. Versement du solde de la subvention attribuée à la MJC pour l'année 2019**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant financier n°3 d'un montant de 55 640,00 € correspondant au solde de la subvention pour l'année 2019.

Pour mémoire, la ville verse en outre, au titre du FONJEP, un montant de 62 536,00 € en 2019.

## **SPORT**

### **11. Avenants financiers avec le CVB52HM, le CFC et le CMES**

Il est demandé des votes séparés pour le CVB52HM.

Pour le CVB52HM : Le conseil municipal, à raison de 27 voix pour et 3 voix contre (Delphine GAUTIER-SDIGHA, Abbès DJANTI, Philip VIEL), adopte l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour le CVB52HM pour leur participation à la Ligue des Champions;

Pour le reste de la délibération : Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer les avenants financiers aux conventions signées avec les organismes suivants : CVB52, CFC et CMES pour le solde de la subvention de fonctionnement année sportive 2018/2019.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **12. Groupement d'autorités concédantes « mobilier urbain » entre la Ville de Chaumont et l'Agglomération de Chaumont- Création du groupement**

Dans un souci de mutualisation des moyens, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le principe de l'adhésion au groupement d'autorités concédantes, d'approuver la convention constitutive, de désigner l'Agglomération comme coordonnateur du groupement et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive ainsi que tout acte s'y rapportant.

### **13. Création d'une commission communale des marchés**

La gestion des marchés faisant, à nouveau, partie du champ de la compétence de la commune, le Conseil décide, à l'unanimité, de créer la commission communale des marchés et d'autoriser Madame le Maire à désigner, par arrêté municipal correspondant, les représentants de la Ville de Chaumont qui siégeront au sein de ladite commission.

### **14. Etat des travaux de la Commission Consultative des Services Publics**

## Locaux (CCSPL) - Année 2018

Le Président de la CCSPL est tenu de faire, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, un état des travaux réalisés par la CCSPL au cours de l'année précédente, soit au cours de l'année 2018.

En 2018, la CCSPL a examiné les rapports ou bilans de l'année 2017 de l'ensemble des services publics qui sont confiés à un tiers par convention de délégation ou qui sont exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle a également été consultée pour avis sur le projet de Délégation de Service Public relative à l'exploitation d'un complexe cinématographique.

Le conseil municipal prend acte.

### 15. Compte-rendu des actes.

Madame le Maire rend compte des actes qu'elle a accomplis en vertu de la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2015 et prise en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Chaumont le 03 JUL. 2019

Le Maire,



Christine GUILLEMY

